

# Revue de presse

Dimanche 23 Novembre 2025



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## Assemblée populaire nationale

### Le ministre des Finances répond aux questions des députés concernant plusieurs secteurs



Le ministre des Finances, M. Abdelkrim Bouzred, a répondu, jeudi à Alger, aux questions et préoccupations des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) concernant son secteur, lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales, présidée par le vice-président de l'Assemblée, Mohamed Nini, en présence de la ministre chargée des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, et des membres du gouvernement.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **Plus de 7 millions d'opérations de paiement électronique enregistrées depuis début 2025 paiement''.**

Le carnet de chèques continue ainsi d'être largement utilisé pour sa traçabilité et la sécurité qu'il garantit, particulièrement dans les opérations nécessitant un engagement clair et une preuve de paiement incontestable.

Dans ce cadre, la BDL a traité durant les dix premiers mois de 2025 plus de 2,042 millions de chèques via la télé compensation, un dispositif automatisé qui "renforce la fiabilité des échanges, limite la manipulation d'espèces et assure un traitement conforme aux standards bancaires".



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **La BEA ouvre 3 succursales bancaires en France**

La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) a annoncé jeudi l'inauguration de sa première filiale à 100% en France, à travers trois succursales, dans le cadre de sa stratégie d'expansion internationale, une étape qualifiée d'historique par la banque publique.

Nous sommes fiers d'annoncer l'inauguration officielle de notre première filiale à 100% de la BEA en France, à Marseille, Saint-Denis et Courcelle.

Un jalon majeur dans notre stratégie d'expansion internationale" a indiqué la Banque dans un communiqué.

La cérémonie d'inauguration officielle s'est déroulée en présence du président du conseil d'administration de la BEA, El Hadi Soltani, de son Directeur Général par intérim, Belala Mounir, du Directeur Général de BEA International, Labbou Liamine, et des membres de son conseil d'administration, ainsi que de nombreux cadres, partenaires et membres de la communauté algérienne.



### Abdelkrim Bouzred : «Les projets gelés font l'objet d'un réexamen»

Dans ses réponses aux députés, le ministre des Finances a assuré que la relance des projets gelés dans plusieurs wilayas, dont la mosquée-pôle de Sétif, fait l'objet d'un réexamen global. Il a précisé que la reprise de ces projets se fera par ordre de priorité et que la levée du gel reste possible tant que l'assiette foncière demeure disponible. Par ailleurs, le ministre a confirmé que le projet de construction d'un hôpital à Sétif est officiellement inscrit et sera réalisé sous la responsabilité du ministère de l'Habitat.

Le ministre a également abordé la question du logement, répondant au député Abdellah Mechri (MSP) sur la révision des clauses restrictives des lotissements sociaux et de la construction rurale, ainsi que sur l'éventuelle extension de l'aide non remboursable du FNPOS aux lotissements sociaux.



### Séminaire régional «Intelligence du risque... Comment protéger l'avenir ?» : la CAAR à l'écoute de ses clients professionnels

La Compagnie Algérienne d'Assurances et de Réassurance (CAAR) a organisé, récemment à Oran, un séminaire destiné à ses principaux clients professionnels à l'hôtel Le Méridien, sous le thème «Intelligence du risque... Comment protéger l'avenir ?»

Il s'agit du deuxième rendez-vous régional de ce type, après celui tenu récemment au Sheraton Annaba, dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer la proximité avec les entreprises et à promouvoir une culture de la prévention des risques. L'événement a offert aux participants un cadre d'échanges et de réflexions sur les bonnes pratiques en matière de couverture des risques, d'évaluation technique et de protection durable des actifs.

Plusieurs présentations ont été animées sur des sujets clés : le rôle de l'intelligence du risque dans la prise de décision stratégique, l'importance des visites de risque et des évaluations techniques, ainsi que l'analyse des sinistres maximum possibles (PML).



## Rencontre à Alger entre des start-up et des groupes industriels publics : Cap sur le renforcement de l'innovation

Une rencontre a été organisée, jeudi à Alger, entre des startups et des groupes industriels publics, visant à renforcer l'innovation dans le secteur public et de l'intégrer au sein du système national de production.

La rencontre s'est déroulée au siège de l'accélérateur public «Algeria Venture», en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, et du ministre de l'industrie, Yahia Bachir. A cette occasion, les startup participantes ont présenté des exposés portant principalement sur des solutions numériques dédiées au secteur industriel, notamment dans les domaines des industries mécaniques, chimiques et agroalimentaires.



## Algérie : l'inflation annuelle s'établit à 2,2% à fin septembre

Le rythme d'inflation en glissement annuel en Algérie s'est établi à 2,2% à fin septembre 2025, a indiqué, jeudi, l'Office national des statistiques (ONS) dans un communiqué.

Le rythme d'inflation en glissement annuel à fin septembre 2025 représente l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la période allant d'octobre 2024 à septembre 2025 par rapport à celle allant d'octobre 2023 à septembre 2024.

Quant à la variation annuelle des prix à la consommation, c'est-à-dire la croissance des prix en septembre 2025 par rapport à septembre 2024, elle a enregistré une baisse de 2%.

S'agissant de l'évolution mensuelle, qui est l'indice brut des prix à la consommation en septembre 2025 par rapport à août 2025, elle a été de -0,7%, alors qu'elle avait connu "une relative stabilité" à la même période de 2024 (+0,1%).



## **Abdelmadjid Tebboune : « l'Algérie réitère son appel à un traitement urgent du poids de la dette pesant sur les pays en développement »**

Dans un message lu en son nom par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a exprimé sa « profonde gratitude » au Président sud-africain Cyril Ramaphosa pour son « aimable invitation » adressée à l'Algérie pour participer à ce sommet important, a affirmé, ce samedi, dans son message adressé aux participants au Sommet du G20, que l'Algérie réitère son appel à un traitement urgent du poids de la dette et du service de la dette pesant sur les pays en développement et les pays les plus pauvres.



## **Sommet du G20, Solidarité, développement durable et réforme du système financier international : le Plaidoyer du Président Tebboune**

Le Président Abdelmadjid Tebboune a marqué le Sommet du G20 à Johannesburg par un discours fort, réaffirmant les principes de souveraineté, de solidarité et de responsabilité collective pour faire face aux conflits politiques et économiques contemporains.

Lors de la session consacrée à la solidarité, à l'égalité et au développement durable, le discours du Chef de l'État, lu en son nom par le Premier ministre Sifi Ghrieb, s'est distingué sur plusieurs points. Il a porté notamment sur une analyse critique du système financier international, d'une vision stratégique pour la paix et la prospérité en Afrique, soutenue par des chiffres et des actions concrètes, ainsi qu'un plaidoyer pour des réformes profondes afin d'alléger le fardeau de la dette souveraine.



## La BDL accélère la digitalisation avec Wimpay : une nouvelle ère des paiements électroniques

Portée par une stratégie nationale de digitalisation et de réduction du cash, la Banque de Développement Local (BDL) s'affirme comme un acteur clé de la modernisation des paiements en Algérie.

Entre chèques sécurisés, cartes CIB, e-Banking, terminaux de paiement (TPE) et l'essor du paiement mobile WIMPAY BDL, elle déploie un écosystème intégré et performant, capable de transformer les usages, renforcer la sécurité des transactions et accélérer l'inclusion financière. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de digitalisation, et le paiement scriptural demeure un pilier essentiel.



## Pétrole : le Brent chute à 62,56 dollars

Les cours du pétrole ont reculé vendredi, affectés par des questions de géopolitique.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en janvier, a perdu 1,29% à 62,56 dollars, au plus bas depuis un mois.

Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison le même mois, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, a cédé 1,59% à 58,06 dollars.



### ONS : Une croissance de 3,9 % au deuxième trimestre 2025

L'économie nationale a enregistré une croissance de 3,9 % au cours du deuxième trimestre de l'année 2025, a indiqué ce jeudi le Office national des statistiques (ONS).

Selon la même source, ce rythme de croissance marque une légère amélioration par rapport au taux de 3,7 % enregistré une année plus tôt, soutenu principalement par la performance du PIB hors hydrocarbures.



### Bouzred répond aux préoccupations des députés



Le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, a répondu, jeudi à Alger, aux questions et préoccupations des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) concernant son secteur.



## **Dérogation de la domiciliation bancaire pour fluidifier les importations**

Une dérogation de la domiciliation bancaire est décidée comme mesure exceptionnelle pour fluidifier les importations, selon une note de l'ABEF.

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations met en place un dispositif exceptionnel autorisant les banques à procéder à la domiciliation des factures d'importation incluant le fret (services). Cette mesure a pour but d'éviter les blocages et les ruptures de la chaîne de production tout en facilitant l'approvisionnement des entreprises.



## **La croissance de l'économie algérienne s'accélère à 3,9% au 2e trimestre 2025**

L'économie algérienne enregistre une croissance de 3,9% au 2e trimestre de 2025, en légère accélération par rapport aux 3,7% observés un an plus tôt.

La croissance du PIB hors hydrocarbures s'est établie à 5,3%, soutenue par la bonne performance de plusieurs secteurs clés, dont l'industrie (+6,4%), le commerce (+6,7%), l'agriculture (+4,5%) ainsi que l'électricité et le gaz (+9,7%), selon les estimations trimestrielles publiées jeudi par l'Office national des statistiques (ONS).

En parallèle, le secteur des hydrocarbures recule de 1,2% sur un an, en raison d'un léger repli de la production, poursuit la même source. La demande intérieure a connu une forte progression de 10,2%, contre 6,8% au 2ème trimestre 2024, une hausse tirée notamment par l'investissement qui affiche une croissance de 12,4%, selon l'ONS.



## 7 millions d'opérations électroniques : la BDL accélère sa transition numérique

La Banque de Développement Local (BDL) intensifie sa contribution à la modernisation du système de paiement national en déployant des solutions innovantes et sécurisées. En combinant chèque, carte bancaire, services digitaux, terminaux électroniques et paiement mobile, la banque construit un écosystème complet et performant, répondant aux attentes des particuliers comme des entreprises et s'inscrivant pleinement dans les orientations publiques en matière de digitalisation et d'inclusion financière.



## Un tableau de bord économique globalement au vert

Le Produit intérieur brut (PIB) de l'Algérie a atteint 9 410,0 milliards de dinars au second trimestre de l'année en cours, (soit l'équivalent de plus de 72, 38 milliards de dollars au taux de change officiel en vigueur-NDLR), contre 8 954,1 milliards de dinars (soit quelque 68,87 milliards de dollars), au même trimestre de l'année précédente.

C'est ce qu'indiquent en effet les dernières évaluations des comptes économiques nationaux, dévoilées avant-hier par l'Office national des statistiques (ONS), faisant ainsi ressortir une nouvelle évolution positive du PIB global du pays au 2ème trimestre de l'année en cours, évaluée à 5,1% en valeurs courantes, comparativement à la même période de 2024.

### Actifs virtuels et cryptomonnaies: Les réseaux sociaux sous surveillance

La Commission bancaire de la Banque d'Algérie a rendu publiques de nouvelles lignes directrices, contenues dans la directive n°06-2025 du 12 novembre 2025 destinées aux banques et à Algérie Poste (institutions assujetties).

En effet, la Banque d'Algérie a demandé aux banques d'élargir le champ de vérification de certaines transactions sensibles pour inclure la recherche sur les plateformes et réseaux sociaux, lorsqu'il s'agit d'opérations liées aux actifs virtuels. Ces nouvelles mesures viennent comme « un outil supplémentaire » pour comprendre les activités numériques des clients et évaluer le niveau de risque, selon la BA.



### Algérie : l'euro à 280 dinars sur le marché parallèle des devises

La monnaie unique européenne poursuit sa hausse face au dinar sur le marché parallèle des devises en Algérie. Ce samedi 22 novembre, l'euro a atteint un nouveau record au Square Port Saïd à Alger, où il se vend à 280 dinars l'unité. Pour acquérir 100 euros, il faut donc dépenser 28.000 dinars.

En moins d'un an, l'euro est passé de 262 dinars le 9 décembre 2024 à 280 dinars ce samedi 22 novembre. Depuis le 26 octobre, où il valait 269,7 dinars, la monnaie a gagné plus de 10 dinars par unité. Si cette tendance se poursuit, l'euro pourrait dépasser les 290 dinars d'ici la fin de l'année.

Pour le dollar américain, il a atteint 242 dinars ce samedi, contre 239 dinars jeudi dernier, se rapprochant de son record de 248 dinars enregistré le 9 décembre 2024.

وزير المالية يرد على أسئلة للنواب تخصص عدة قطاعات



رد وزير المالية, عبد الكريم بوالزرد, اليوم الخميس بالجزائر العاصمة, على أسئلة نواب المجلس الشعبي الوطني وانشغالاتهم المتعلقة بقطاعه, وذلك خلال جلسة علنية مخصصة للأسئلة الشفوية ترأسها نائب رئيس المجلس, محمد نيني, وبحضور وزيرة العلاقات مع البرلمان, نجية جيلالي, وعدد من أعضاء الحكومة.

وانصبت أسئلة النواب حول عدة جوانب مرتبطة بقطاع المالية, لاسيما الإعانات السكنية, وضعية المشاريع المجمدة, وتعزيز خدمات جهاز دعم المشاريع.

وفي رده على سؤال النائب عمر مشري (حركة مجتمع السلم) حول إمكانية مراجعة الشرط المانع في التجزئات الاجتماعية والبناء الريفي وتمكين المستفيدين من التصرف في عقاراتهم, إلى جانب تعميم الاستفادة من الإعانة المالية غير القابلة للاسترداد في إطار السكن الريفي (FNPOS) لتشمل التجزئات الاجتماعية, أكد الوزير ضرورة التفكير في آليات تساعد المستفيدين على إتمام أشغال البناء, بما في ذلك إمكانية منح إعانات إضافية وفق ضوابط محددة.

## بنك التنمية المحلية: تسجيل أزيد من 7 ملايين عملية دفع إلكتروني منذ مطلع 2025

سجل بنك التنمية المحلية أزيد من سبعة ملايين عملية دفع إلكتروني خلال الأشهر العشرة الأولى من سنة 2025, وسط اقبال متزايد من المستهلكين على الخدمات البنكية الإلكترونية لتقليل استخدام العملة الورقية, حسبما أفاد به هذا البنك العمومي في آخر حصيلة له.

وفي هذا الإطار, أشار بنك التنمية المحلية إلى بلوغ عدد البطاقات البيبنكية الصادرة عنه 176533 بطاقة (كلاسيك وغولد), سمحت بإجراء 7121495 عملية دفع إلكترونية منذ بداية 2025, من بينها أكثر من 5 ملايين عملية على أجهزة السحب الآلي.

## بنك الجزائر الخارجي يفتتح ثلاث فروع له في فرنسا

افتتح بنك الجزائر الخارجي, اليوم الخميس, ثلاث فروع له في فرنسا, وهذا في إطار استراتيجية هذا البنك العمومي للتوسع على المستوى الدولي.

وجرت مراسم افتتاح هذه الفروع الثلاث الموجودة في كل من سان دوني, كورسال ومرسيليا, بحضور كل من رئيس مجلس إدارة البنك, الهادي سلطاني, والمدير العام بالنيابة, منير بلعلی, إضافة إلى المدير العام للفرع الدولي لبنك الجزائر الخارجي "بي أو أنترناسيونال", محمد اليامين لبور, إلى جانب عدد من الإطارات والشركاء وأفراد الجالية.

واعتبر البنك في بيان له أن افتتاح هذه الفروع الثلاثة التابعة له بنسبة 100 بالمائة, يمثل "خطوة تاريخية جديدة", و"محطة مهمة في استراتيجية التوسع الدولي."

التفكير في آليات تساعد المستفيدين من التجزئات والبناء الريفي لإتمام أشغال البناء.. بو الزرد:

تطهير شامل للمشاريع المجمدة وإحيائها وفق الأولويات



افتتح بنك الجزائر الخارجي, اليوم الخميس, ثلاث فروع له في فرنسا, وهذا في إطار استراتيجية هذا البنك العمومي للتوسع على المستوى الدولي.

وجرت مراسم افتتاح هذه الفروع الثلاث الموجودة في كل من سان دوني, كورسال ومرسيليا, بحضور كل من رئيس مجلس إدارة البنك, الهادي سلطاني, والمدير العام بالنيابة, منير بلعلی, إضافة إلى المدير العام للفرع الدولي لبنك الجزائر الخارجي "بي أو أنترناسيونال", محمد اليامين لبو, إلى جانب عدد من الإطارات والشركاء وأفراد الجالية.

واعتبر البنك في بيان له أن افتتاح هذه الفروع الثلاثة التابعة له بنسبة 100 بالمائة, يمثل "خطوة تاريخية جديدة", و"محطة مهمة في استراتيجية التوسع الدولي".

**فيما استقر معدل التضخم السنوي عند 2,2 % نهاية سبتمبر.. ديوان الإحصائيات:**

**نمو الاقتصاد الوطني بـ3,9 % في الثلاثي الثاني من 2025**

سجل الاقتصاد الجزائري نموا بنسبة 3,9 بالمائة خلال الثلاثي الثاني من سنة 2025، محققا تطورا طفيفا مقارنة بذلك الذي سجل قبل سنة بـ3,7 بالمائة مدعوما بقوة الناتج الداخلي الاجمالي خارج مجال المحروقات حسب التقديرات الفصلية التي نشرها الديوان الوطني للإحصائيات.

وأوضح الديوان أن نمو اجمالي الناتج الداخلي خارج مجال المحروقات بلغ 5,3 بالمائة مدعوما بالنتائج الجيدة المسجلة في عديد القطاعات الهامة، منها على وجه الخصوص الصناعة بـ6,4 بالمائة، التجارة بـ6,7 بالمائة، الفلاحة بـ4,5 بالمائة وكذا الكهرباء والغاز بـ9,7 بالمائة. وبالموازاة مع ذلك، سجل قطاع المحروقات تراجعا بنسبة 1,2 بالمائة خلال سنة بسبب انخفاض طفيف للإنتاج.

**لملاحقة أثر "البتكوين" ومنع أي محاولة لتبييض الأموال... "بنك الجزائر" يأمر:**

**تبليغ فوري ضد 7 عمليات مشبوهة للعمليات المشفرة!**

طلب بنك الجزائر من البنوك توسيع دائرة التحري عن بعض المعاملات الحساسة لتشمل البحث في منصات ومواقع التواصل الاجتماعي، عندما يتعلق الأمر بالعمليات المرتبطة بالأصول الافتراضية، وبأتي هذا الإجراء باعتباره أداة إضافية لفهم الأنشطة الرقمية للمتعاملين وتقييم مستوى المخاطر.

كما حدّد بنك الجزائر 14 مؤشرا و عملية مشبوهة، 7 منها تتعلق بالعمليات المشبوهة التي تستوجب التحري الدقيق والإبلاغ الفوري، و 4 أنماط للمعاملات و 3 مؤشرات مرتبطة بالعمل نفسه.

منع شامل لأي علاقة أو معاملة يُشتبه ارتباطها بالعمليات المشفرة

وحسب التوجيهات رقم 2025/06 المؤرخة في 12 نوفمبر الجاري من طرف رئيس اللجنة المصرفية ببنك الجزائر، والتي اطلعت عليها "الشروق"، حيث تتعلق هذه الأخيرة بتحديد، حظر، ومنع العمليات المرتبطة بالأصول الافتراضية، تهدف هذه التوجيهات إلى تعزيز ممارسات الامتثال لدى المؤسسات الخاضعة، وضمان تطبيق صارم للحظر المتعلق بالأصول الافتراضية، مع أخذ التطورات التكنولوجية والمخاطر المرتبطة بها بعين الاعتبار.



## أرقام قياسية لبنك التنمية المحلية في 2025

### 7.1 مليون عملية إلكترونية و138 ألف مشترك في "إي بنكينغ!"

حقق بنك التنمية المحلية قفزة نوعية في تحديث وسائل الدفع خلال الأشهر العشرة الأولى من سنة 2025، حيث عالج عبر نظام المقاصة الإلكترونية 2.042.685 شيكاً، وأصدر 176.533 بطاقة بنكية من خدمات "سي إي بي كلاسيك" و"سي إي بي غولد"، كما سجّل 7.121.495 عملية دفع إلكترونية إضافة إلى أكثر من 5 ملايين عملية عبر أجهزة السحب الآلي، وفيما ارتفع عدد مشتركى خدمات "إي بنكينغ" إلى 138.131 مشتركاً، توسّعت شبكة أجهزة الدفع الإلكتروني "تي بي أو" إلى 10.000 جهاز سجّلت معاملات تفوق 12 مليار دينار.

وحسب ما علمته "الشروق" وفي إطار الاستراتيجية الوطنية للرقمنة وتعزيز الشمول المالي وتطبيقاً لتوجيهات السلطات العمومية الهادفة إلى تحديث وسائل الدفع وتقليص التعاملات النقدية، يواصل بنك التنمية المحلية تكثيف جهوده لتوفير حلول دفع آمنة، متاحة، تتكيف مع احتياجات الأفراد والمؤسسات.



## الدولة توسع حضورها المالي خارج الحدود... الخبير نبيل جمعة لـ"الشروق":

### هذه حسابات ومزايا افتتاح أول بنك جزائري في فرنسا

قال الخبير المالي والاقتصادي نبيل جمعة، إن افتتاح أول بنك جزائري في فرنسا، والأول من نوعه أيضاً في القارة الأوروبية، ليس حدثاً رمزياً، بل هي خطوة مالية لها وزنها الاستراتيجي، لأن الفكرة تشبه أخيراً فتح منفذ رسمي بين اقتصاديين ظلاً يتعاملان عبر قنوات غير فعالة أو مكبلة بقيود تنظيمية.

واعتبر الخبير جمعة في تصريح لـ"الشروق"، أن المعنى المباشر لهذه الخطوة هو أن الدولة توسع حضورها المالي خارج الحدود، وتتحول من بلد مستقبل للعمليات البنكية الدولية إلى بلد يملك أدواته المالية في قلب أوروبا، وهذا الأمر يعطي الجزائر قدرة أكبر على متابعة التدفقات المالية، وتطوير منتجات خاصة بجاليته، والحد من تبعية البنوك الأجنبية. أما المعنى العميق لهذا التدشين، يضيف المتحدث، فهو دخول الجزائر للنظام البنكي الأوروبي بصفة فاعل وعدم البقاء كمتفرج، من منطلق أن وجود بنك جزائري في فرنسا يخلق قناة رسمية أكثر شفافية لتحويل الأموال من الجالية الجزائرية في فرنسا إلى الجزائر، وكذلك للمستثمرين الأوروبيين.



## حسب الديوان الوطني للإحصائيات

### ارتفاع جديد في النمو الداخلي وانخفاض في مؤشر التضخم

كشفت الديوان الوطني للإحصائيات عن تسجيل الاقتصاد الجزائري نموا معتبرا خلال الثلاثي الثاني من العام الجاري، في حين سجل مؤشر التضخم انخفاضا خلال هذه الفترة مقارنة بنفس الفترة من السنة الماضية.

ووفقا لذات المصدر، بلغ الناتج المحلي الداخلي نسبة 3,9% خلال الثلاثي الثاني من سنة 2025، وبزيادة قدرها 0,2%، مقارنة بنفس الفترة من السنة الماضية، مدعوما بقوة الناتج الداخلي الاجمالي خارج مجال المحروقات.

وأوضح الديوان، أن نمو اجمالي الناتج الداخلي خارج مجال المحروقات قد بلغ 5,3% مدعوما بالنتائج الجيدة المسجلة في عديد القطاعات الهامة، منها على الخصوص الصناعة (+ 6,4%)، والتجارة (+ 6,7%) والفلاحة (+ 4,5%) وكذا الكهرباء و الغاز (+ 9,7%).



### وزير المالية يدعو إلى التفكير في منح إعانات إضافية للمتعثرين في انجاز سكناتهم

دعا وزير المالية عبد الكريم بوالزرد إلى التفكير في صيغة لمنح المستفيدين من الإعانات لانجاز السكنات الريفية إعانات إضافية.

وخص وزير المالية بالذكر المستفيدين عاجزين عن استكمال مشاريعهم السكنية.

وطرح النائب عمر مشري في جلسة علنية بالمجلس الشعبي الوطني سؤالا شفويا يستفسر فيه عن إمكانية التراجع عن قرار منع المستفيدين من صيغة البناء الريفي من التصرف في سكناتهم. ليتاح للذين لم يتمكنوا من إتمام انجاز سكناتهم بسبب عدم امتلاكهم المال من أن يجدوا حلا لوضعيتهم ببيع سكناتهم لمن هم قادرين على إتمام انجازها. ليشتروا بمقابل ذلك سكنا يأوي عائلاتهم.

## الجزائر تدعو إلى معالجة مسألة ثقل المديونية على الدول النامية

أكد رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، أن الجزائر تُجدد دعوتها، إلى معالجة عاجلة لمسألة ثقل المديونية وخدماتها على الدول النامية وأكثر فقرا.

وقال الرئيس تبون، في رسالة وجهها إلى المشاركين في قمة مجموعة الـ 20 المنعقدة بجوهانسبورغ. قرأها عنه الوزير الأول سيفي غريب: “الجزائر تجدد الدعوة إلى معالجة عاجلة. لمسألة ثقل المديونية وخدماتها على الدول النامية وأكثر فقرا. من خلال مقاربة تتضمن مسح جانب منها أو تحويلها إلى استثمارات مباشرة ومجدية في هذه الدول.”

وأضاف رئيس الجمهورية: “تضم الجزائر صوتها إلى أصوات الدول الداعية إلى إصلاح المنظمات المالية الدولية. ضمن مقاربة حوكمة اقتصادية ومالية راشدة. من خلال مراجعة آليات اتخاذ القرار بشكل يضمن تمثيلا عادلا ومنصفا وشفافا للدول النامية والقارة الإفريقية في هيئات تسيير هذه المؤسسات.”



## بوالزرد: نحو إيجاد آليات مساعدة المستفيدين من البناء الريفي على إتمام الأشغال

رد وزير المالية عبد الكريم بوالزرد، اليوم الخميس بالجزائر العاصمة، على أسئلة نواب المجلس الشعبي الوطني وانشغالاتهم المتعلقة بقطاعه، وذلك خلال جلسة علنية مخصصة للأسئلة الشفوية ترأسها نائب رئيس المجلس محمد نيني، وبحضور وزيرة العلاقات مع البرلمان نجيبية جيلالي، وعدد من أعضاء الحكومة.

وحسبما نقله التلفزيون العمومي، انصبت أسئلة النواب حول عدة جوانب مرتبطة بقطاع المالية، لاسيما الإعانات السكنية، وضعية المشاريع المجمدة، وتعزيز خدمات جهاز دعم المشاريع.

وفي رده على سؤال النائب عمر مشري، حركة مجتمع السلم حول إمكانية مراجعة الشرط المانع في التجزئات الاجتماعية والبناء الريفي وتمكين المستفيدين من التصرف في عقاراتهم، إلى جانب تعميم الاستفادة من الإعانة المالية غير القابلة للاسترداد في إطار السكن الريفي FNPOS لتشمل التجزئات الاجتماعية، أكد الوزير ضرورة التفكير في آليات تساعد المستفيدين على إتمام أشغال البناء، بما في ذلك إمكانية منح إعانات إضافية وفق ضوابط محددة.

## وزير المالية: لابد من إيجاد صيغة لمنح إعانات إضافية للمتعثرين في إنجاز سكناتهم

تحدث وزير المالية عبد الكريم بوالزرد، عن ملف منح المستفيدين من الإعانات لإنجاز السكنات الريفية، جاء ذلك في رده على سؤال شفهي بالمجلس الشعبي الوطني اليوم الخميس.

ودعا وزير المالية عبد الكريم بوالزرد إلى التفكير في صيغة لمنح المستفيدين من الإعانات لإنجاز السكنات الريفية إعانات إضافية، مشيراً أن حل تمكين المستفيد من بيع السكن ثقيل، ويمكن أن يفتح المجال أمام المتلاعبين والمتحايين.



## وزير المالية يتعهد بدراسة إعانات للمستفيدين العاجزين عن استكمال السكنات الريفية

وزير المالية يفكر بمنح إعانات إضافية لمساعدة المستفيدين العاجزين عن استكمال السكنات الريفية بدل السماح ببيعها، حفاظاً على أهداف البرنامج ومنع الاستغلال.

تعهد وزير المالية عبد الكريم بوالزرد بدراسة صيغة جديدة تهدف إلى منح إعانات إضافية للمستفيدين من برامج السكن الريفي، للذين لم يتمكنوا من استكمال مشاريعهم السكنية بسبب نقص الإمكانيات المالية.

وجاء تصريح الوزير في جلسة علنية بالمجلس الشعبي الوطني رداً على سؤال شفوي طرحه النائب عمر مشري، الذي دعا إلى التراجع عن قرار منع المستفيدين من البناء الريفي من التصرف في سكناتهم.

وأوضح النائب أن العديد من المستفيدين لم يتمكنوا من استكمال بناء مساكنهم لعدم توفر الموارد المالية اللازمة، ما يجعل إمكانية بيع السكن أو جزء منه حلاً يسمح لهم بتحسين وضعهم واقتناء مسكن يلائم ظروفهم.

DANS UNE NOUVELLE NOTE

# L'ABEF annonce une mesure d'allégement pour les importateurs

● L'ABEF a rendu publique sa note après avoir été saisie par les banques demandant des précisions concernant la présentation de l'autorisation préalable pour la domiciliation des factures d'importation

L'Association des banques et établissements financiers (ABEF) autorise les banques à domicilier les factures d'importation incluant le fret sans autorisation préalable du ministère. Cette mesure exceptionnelle a été annoncée le 20 novembre dans une note adressée par l'ABEF aux banques. A la faveur de cette décision, le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations instruit ainsi, via l'ABEF, les banques à procéder à la domiciliation des opérations pour les importations destinées à la couverture des besoins propres (fonctionnement et/ou équipement), et du document préalable à la domiciliation, pour les importations destinées à la revente en l'état. En détail, pour les importations pour besoins propres, seul le programme prévisionnel d'importation (PPI) est exigé pour la domiciliation. Pour les importations destinées à la revente en l'état, les banques peuvent procéder à la domiciliation sur présentation du document préalable à la domiciliation. L'ABEF a rendu publique cette note après avoir été saisie par les banques demandant des précisions concernant la présentation de l'autorisation préalable pour la domiciliation des factures d'importation incluant le fret. «Faisant suite aux demandes de précision formulées par les établissements bancaires concernant la présentation d'une autorisation préalable pour la domiciliation des factures d'importation incluant le fret (services), nous avons saisi le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations



Port d'Alger

à ce sujet», précise la note à cet effet. L'ABEF a, de son côté, transmis ces doléances au ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, qui a décidé de prendre le dossier en mains et d'autoriser les banques à procéder à la domiciliation des factures d'importation incluant le fret à titre exceptionnel.

## ENCOURAGER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

Une mesure applicable jusqu'au 31 décembre 2025. Dans le cadre de sa mise en œuvre, les banques sont invitées à

«transmettre aux services concernés du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations un état reprenant les montants relatifs au fret des opérations d'importation traitées durant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025».

Pour rappel, durant l'été dernier, le ministère du Commerce extérieur a enchaîné les annonces portant suivi des importations. Il a notamment exigé en juillet aux opérateurs économiques la présentation du PPI comme préalable à toute opération de domiciliation auprès des banques. L'objectif est de

mieux planifier les besoins du pays et d'encourager l'approvisionnement local. Le PPI est également exigé aux nouveaux investisseurs, notamment ceux ayant des projets en cours de réalisation et souhaitant importer du matériel ou des matières premières, afin de faciliter la prise en charge de leurs besoins par les autorités. Cette obligation vise en effet à garantir plus de transparence dans le traitement des demandes d'importation, de rationaliser le commerce extérieur et de préserver les réserves de change.

Samira Imadlou

## BEA/SAÏDA Portes ouvertes sur les services électroniques

La Banque extérieure d'Algérie (BEA) à Saïda organise des portes ouvertes consacrées à la présentation de ses services électroniques, a-t-on appris auprès de l'agence locale.

L'événement, lancé jeudi dernier au siège de la BEA situé au centre-ville, enregistre une forte affluence de visiteurs désireux de découvrir les différents services et modes de paiement électronique mis à leur disposition. Ces services incluent, notamment, le paiement direct par carte électronique ainsi que l'application «Win Pay», qui permet d'effectuer des paiements via le téléphone mobile. Le directeur de l'agence BEA de Saïda, Hamed Daoudi, a indiqué que cette manifestation, prévue sur deux semaines, vise à faire connaître au public l'ensemble des services électroniques offerts par l'établissement. Il a souligné que la généralisation des moyens de paiement électronique traduit la volonté de l'Etat de moderniser les transactions financières et d'en faciliter l'accès aux citoyens.

## **BEA** **OUVERTURE DE TROIS** **SUCCESSALES** **EN FRANCE**

La Banque extérieure d'Algérie (BEA) a annoncé jeudi l'inauguration de sa première filiale à 100% en France, à travers trois succursales, dans le cadre de sa stratégie d'expansion internationale, une étape qualifiée d'historique par la banque publique.

*«Nous sommes fiers d'annoncer l'inauguration officielle de notre première filiale à 100% de la BEA en France, à Marseille, Saint-Denis et Courcelle. Un jalon majeur dans notre stratégie d'expansion internationale»,* a indiqué la Banque dans un communiqué rendu public à cette occasion. Cette ouverture *«marque une nouvelle dynamique pour la BEA»,* a souligné Belala Mouni, directeur général par intérim de la banque citée dans le communiqué. Et de qualifier l'événement de *«moment historique pour notre institution et une étape décisive dans notre développement à l'international».*

La BEA, première banque en Algérie et classée en 2025 parmi le top 10 des banques africaines, *«poursuit sa mission d'accompagner la croissance et d'offrir des solutions innovantes à ses clients»,* a-t-il soutenu, rappelant que l'essor de la Banque *«repose sur la confiance de ses clients, la compétence de ses équipes et sa capacité à anticiper les transformations du secteur».*

*«L'ouverture de cette filiale répond à un besoin réel : offrir aux investisseurs et aux acteurs du commerce extérieur un interlocuteur bancaire de proximité, capable de comprendre leurs attentes et d'y répondre efficacement»,* a-t-il souligné, exprimant sa reconnaissance envers toutes les équipes et partenaires.

*«Leur engagement et leur dévouement ont permis de transformer une vision en réalité. Nous sommes convaincus que cette filiale constituera un levier essentiel pour notre développement futur»,* a encore soutenu le même responsable, se réjouissant d'un *«nouveau chapitre qui s'ouvre pour la BEA, porté par l'ambition, la proximité et l'innovation».*

**R. E.**

RISQUES LIÉS AUX ACTIFS VIRTUELS

# Les lignes directrices de la Banque d'Algérie

● Globalement, le document de huit pages, signé par le président de la commission bancaire, vient encadrer le travail des banques dans le suivi des transactions. Les directives obligent ainsi les banques et les établissements financiers à connaître leurs clients et les sensibiliser.



Siège de la Banque d'Algérie

PHOTO : G. K.

**D**u nouveau dans la prévention du blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les risques liés aux actifs virtuels. En effet, la Banque d'Algérie (BA) a publié tout récemment, le 12 novembre, les lignes directrices n°06/2025 visant à encadrer l'iden-

ti-  
fication, le blocage et l'interdiction des opérations liées aux actifs virtuels au sein des banques et des services financiers d'Algérie Poste, que les directives désignent comme «institutions assujetties». Les directives en question visent également, selon la BA, à «répondre aux défis posés par l'usage des actifs virtuels dans des activités illicites, telles que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi qu'à l'utilisation des comptes et des systèmes de paiement au sein des institutions assujetties».

Globalement, le document de huit pages, signé par le président de la commission bancaire, vient encadrer le travail des banques dans le suivi des transactions. Les directives obligent ainsi les banques et les établissements financiers à connaître leurs clients et les sensibiliser ; détecter et bloquer toute opération suspecte liée aux actifs virtuels ; déclarer immédiatement toute transaction suspecte à la CTRF. Il s'agit aussi de former le personnel dans ce cadre. «Les présentes lignes directrices ont pour objectif de renforcer les pratiques de conformité des institutions assujetties et d'assurer une application rigoureuse des interdictions relatives aux actifs virtuels, en prenant en compte les évolutions technologiques et les risques associés», indique à ce sujet le document en introduction.

Rappelant que les actifs virtuels sont «particulièrement attractifs pour les personnes exclues du système bancaire classique», la BA souligne que cette même caractéristique «a-

galement des acteurs malveillants, tels que les fraudeurs, criminels et blanchisseurs d'argent. Ainsi, si ces actifs contribuent à l'inclusion financière, ils présentent en contrepartie des risques majeurs, notamment en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de prolifération d'armes de destruction massive, de cybercriminalité et de forte volatilité». D'où l'importance des défis à prendre en charge dans ce cadre par les institutions assujetties, appelées à renforcer leur dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT). Et ce, en adoptant une approche basée sur les risques, complétée par des mesures de vigilance accrue, une surveillance constante des transactions, un système efficace de déclaration des opérations suspectes, ainsi que des programmes de formation et de sensibilisation destinés aux personnels concernés.

### «MESURES DE DILIGENCE APPROPRIÉES»

Les directives ont d'ailleurs pour objectif, selon la BA, de renforcer la sensibilisation et la compréhension des mesures et procédures de contrôle interne, ainsi que des indicateurs d'alerte pertinents permettant de détecter, de suivre et de prévenir toute opération de paiement ou de transfert liée à l'utilisation des actifs virtuels. Les banques, les établissements financiers et Algérie Poste «doivent appliquer des mesures de diligence appropriées à l'égard des clients et des opérations».

En plus de l'identification et de la connaissance de la clientèle, il y a aussi lieu de «comprendre la nature de l'activité et l'origine des fonds du client». Pour cela, la BA instruit les institutions assujetties à la mise en œuvre de recherches approfondies et d'une veille active sur internet, en particulier sur les réseaux sociaux et

les sources ouvertes, en vue d'identifier les sites web ainsi que les plateformes d'échange d'actifs virtuels et les plateformes de jeux qui acceptent les dépôts et les retraits en crypto-monnaies. De même pour la mise à jour des données et des informations d'identité du client.

Les autres aspects portent sur la surveillance des opérations, la mise en place de règles et de paramètres spécifiques au sein du système de surveillance, visant à empêcher et à rejeter toute tentative de virements à destination de sites web ou de plateformes préalablement identifiés, comme étant spécialisés dans les transactions en actifs virtuels ; l'intégration de règles spécifiques dans le système de surveillance pour détecter les transactions impliquant des mots-clés liés aux actifs virtuels ; la mise en place de mécanismes d'alerte et de dispositifs de surveillance adaptés aux caractéristiques propres aux actifs virtuels ; la mise en œuvre des mécanismes efficaces de suivi, d'analyse et de blocage des transactions suspectes.

### FORMER LE PERSONNEL À LA DÉTECTION DES FLUX SUSPECTS

En matière de contrôle interne, la BA appelle les institutions à la mise en œuvre de politiques et de procédures internes formalisées et approuvées par les organes de gestion, qui obligent les institutions assujetties à appliquer des règles rigoureuses pour surveiller et bloquer les transactions impliquant des actifs virtuels, tout en assurant la formation du personnel à l'identification et à la détection des flux suspects associés à ces actifs. Il s'agit aussi de la réalisation régulière de missions d'audit visant à évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle en place et à adapter les procédures aux évolutions technologiques et réglementaires spécifiques aux actifs virtuels. Autre orientation : développer

et mettre à jour des indicateurs de risque permettant de détecter toutes transactions liées aux actifs virtuels, en se basant sur les profils des clients, les mouvements financiers et les activités suspectes observées sur les plateformes d'échange. «Ces indicateurs doivent être appliqués

de manière systématique dans le cadre du contrôle interne et des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et de financement de destruction massive», explique la BA. Et de détailler les indicateurs de risque et ceux liés aux clients. A titre d'exemple : «L'exécution ou la réception de virements qui ne correspondent pas à la nature et au caractère typique des opérations du client, ou de virements répétitifs sans relation apparente entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire, doit être considérée comme suspecte».

Par ailleurs, la BA souligne que toute opération suspecte impliquant des actifs virtuels, ou toute transaction liée aux actifs virtuels, doit faire l'objet d'une déclaration de suspicion immédiate adressée à la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF). «La déclaration doit comporter toutes les informations disponibles permettant à la CTRF d'évaluer la nature et le degré de risque de la transaction, et doit être effectuée sans délai dès la détection d'un comportement ou d'une opération présentant des signes inhabituels ou suspects», précise la BA. Et d'ajouter : «Le respect de cette obligation contribue à garantir l'intégrité du système financier national et à lutter efficacement contre les risques liés aux actifs virtuels.» En cas de non-respect des mesures décrites, «des sanctions peuvent être appliquées conformément à la législation en vigueur», avertit la Banque centrale en conclusion.

Sandra Imadoua

## WIMPAY BDL

# Au centre de la nouvelle ère des paiements

**La Banque de développement local accélère la digitalisation et renforce l'écosystème des transactions électroniques. Entre chèque sécurisé, cartes bancaires, e-Banking, TPE et paiement mobile, la BDL consolide son rôle moteur dans la transition vers une économie moderne et inclusive.**

Dans le sillage des orientations des pouvoirs publics visant à moderniser les moyens de paiement et à réduire la circulation du cash, la Banque de développement local multiplie ses initiatives pour offrir des solutions de paiement sécurisées, accessibles et adaptées aux besoins des particuliers comme des entreprises. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de digitalisation et d'inclusion financière.

Le paiement scriptural demeure un pilier essentiel. Le carnet de chèques continue d'être largement utilisé pour sa traçabilité et la sécurité qu'il garantit, particulièrement dans les opérations nécessitant un engagement clair et une preuve de paiement incontestable. Sur les dix premiers mois de l'année 2025, la BDL a traité 2 042 685 chèques via la télécom-

pensation, un dispositif automatisé qui renforce la fiabilité des échanges, limite la manipulation d'espèces et assure un traitement conforme aux standards bancaires.

Le recours aux paiements électroniques progresse aussi de manière significative. La banque totalise aujourd'hui 176 533 cartes CIB en circulation, qu'il s'agisse de la carte Classique ou de la carte Gold. Avec un volume annuel de 7 121 495 transactions, dont plus de 5 millions effectuées sur DAB et GAB, les habitudes de paiement évoluent rapidement vers plus de simplicité, de disponibilité et de sécurité.

Cette transformation se poursuit grâce à l'expansion des services en ligne. Les abonnements aux plateformes e-Banking enregistrent une croissance constante, atteignant 138 131 clients. Cette

adhésion témoigne d'un intérêt marqué pour les services permettant de consulter un compte, réaliser un virement ou suivre une opération sans se déplacer. L'usage du digital a également encouragé la hausse des demandes de financement en ligne, signe d'une appropriation grandissante des services numériques. Les entreprises bénéficient elles aussi de solutions modernisées grâce aux cartes Corporate, conçues pour faciliter les dépenses professionnelles et réduire le recours au cash. Avec des plafonds pouvant atteindre 20 millions de dinars pour la version Gold, ces cartes offrent un suivi précis via e-Banking et renforcent la gestion interne de la trésorerie des sociétés.

L'écosystème des paiements se développe également à travers les terminaux de paiement électroniques. La BDL compte aujourd'hui un parc de 10 000 TPE, ayant enregistré un volume de transactions dépassant 12 milliards de dinars sur les dix premiers mois de l'année 2025. Ce niveau d'activité confirme l'adop-

tion croissante du paiement électronique chez les commerçants et les consommateurs.

La transition vers le paiement mobile marque une avancée décisive. L'application WIMPAY BDL, connectée au réseau DZ Mobpay, permet le transfert instantané d'argent, le paiement chez les commerçants via un code QR, ainsi que la consultation du solde et de l'historique des transactions à tout moment. Cette solution contribue directement à la réduction de la monnaie fiduciaire et facilite l'inclusion financière au quotidien.

À travers cette combinaison cohérente de moyens de paiement – chèques, cartes bancaires, services digitaux, TPE et paiement mobile – la Banque de développement local confirme son engagement à moderniser le paysage financier national.

La BDL adopte une vision claire : simplifier la vie du citoyen, renforcer la sécurité des transactions et accompagner le pays vers une économie plus transparente, plus moderne et plus inclusive.

R. E.

## SON RYTHME S'EST ÉTABLI À 2,2%

# L'inflation enfin stabilisée ?

*Le rythme d'inflation s'est établi, en septembre dernier, à 2,2% selon l'Office national des statistiques. Ce taux représente l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la période allant d'octobre 2024 à septembre 2025 comparativement à celle allant d'octobre 2023 à septembre 2024. L'évolution mensuelle des prix révèle une «relative stabilité».*

**Nawal Imès - Alger (Le Soir) -** Le rythme d'inflation s'est établi à 2,2% à fin septembre 2025, selon l'Office national des statistiques (ONS). Un chiffre qui représente l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la période allant d'octobre 2024 à septembre 2025 comparativement à celle d'octobre 2023 à septembre 2024. L'Office national des statistiques explique que la variation annuelle des prix à la consommation qui représente, quant à elle, la croissance des prix en septembre 2025 par rapport à septembre 2024, a enregistré, quant à elle, une baisse de 2%. S'intéressant à l'évolution mensuelle des prix, à savoir l'indice brut des prix à la consommation en septembre de l'année en cours, par rapport à août 2025, elle a été de -0,7%, alors qu'elle avait connu une «relative stabilité» à la même période de 2024. Expliquant les raisons de cette situation, l'Office national des statistiques la met sur

le compte de la baisse des prix des produits alimentaires, qui a été de l'ordre de 1,4%, ainsi que par le recul des prix des produits manufacturés à hauteur de -0,3%. Ce sont les produits agricoles frais qui ont fortement contribué à cette tendance, affichant une variation de -2,1%, notamment sous l'effet de la chute des prix des légumes avec -19,0%, notamment et la pomme de terre avec une baisse de -18,1%. L'Office national des statistiques note néanmoins que certains produits ont vu leurs prix augmenter à l'image des

viandes blanches avec une hausse de 19,0% et des fruits qui ont connu une hausse de l'ordre de 21,6%. L'ONS ajoute que les produits alimentaires industriels ont également connu un recul de 0,7%, notamment en raison de la baisse des prix des légumes secs à hauteur de -0,9% tandis que pour les produits manufacturés, la baisse est essentiellement due à la diminution des prix de l'habillement pour enfants à hauteur de -1,6% et des fournitures scolaires avec une baisse de -7,7% au moment où certains articles, comme les

chaussures pour enfants et bébés, ont enregistré une légère hausse de 0,9% et que les prix des services sont restés stables. Des chiffres qui confirment une tendance déjà enregistrée au mois d'octobre dernier au cours duquel l'Office national des statistiques avait annoncé une baisse du rythme d'inflation annuel, qui s'est établi à 2,7% en août 2025, contre 3,1% enregistré en juillet, confirmant ainsi la stabilisation progressive du niveau des prix à la consommation.

N. I.

## E-PAIEMENT

# Une nouvelle application au premier trimestre 2026

*Le e-paiement sera tout prochainement généralisé à la faveur d'une nouvelle application qui sera opérationnelle au premier trimestre 2026.*

C'est ce que le ministre de la Poste et télécommunications a annoncé avant-hier jeudi. S'exprimant à l'Assemblée populaire nationale lors d'une plénière consacrée à des questions orales, Sid-Ahmed Zerrouki a affirmé que pour améliorer les prestations de e-paiement, «une nouvelle application, actuellement en phase expérimentale, a été créée, afin de permettre aux clients de «BaridiMob» d'obtenir une carte virtuelle et un terminal de paiement électronique virtuel». Et de préciser que cette nouvelle application sera opérationnelle au premier trimestre 2026. Il a, dans la foulée, déclaré que le taux de disponibilité

des guichets automatiques de billets (GAB), dépasse 98%».

Par ailleurs, le ministre de la Poste et des Télécommunications a affirmé que la promotion des services postaux et la généralisation du raccordement au réseau Internet figurent parmi les priorités du secteur. Il a, à ce titre, mis en avant les efforts de son secteur visant à améliorer les services fournis aux citoyens, notamment l'accès à Internet et la disponibilité de liquidités dans les bureaux de poste et au niveau des distributeurs automatiques.

Il a, en outre, affirmé que la promotion des services postaux et la générali-

sation du raccordement au réseau Internet constituent des priorités de son département ministériel, et ce en application des engagements du président de la République. Par ailleurs, le ministre a indiqué que le lancement de la 5G pour la téléphonie mobile, «dans les prochaines semaines», permettra d'améliorer les prestations fournies aux citoyens par les opérateurs. Il a, à ce sujet, rappelé qu'au moins 6,8 millions de foyers bénéficient de services Internet, dont 2,9 millions sont raccordés à la fibre optique, précisant que les efforts se poursuivent afin de remplacer tous les câbles en cuivre par la fibre optique, d'ici la fin de l'année 2027.

M. K.

## ALLOCATION-CHÔMAGE

# 441 223 jeunes bénéficiaires au 31 octobre dernier

L'allocation-chômage est «une protection sociale pour les demandeurs d'emploi», selon le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale qui fait part de 441 223 jeunes bénéficiaires au 31 octobre écoulé. S'exprimant, avant-hier jeudi à l'Assemblée populaire nationale lors d'une plénière consacrée à des questions orales, Abdelhak Saihi a

estimé que l'allocation-chômage instituée par le président de la République se veut «une protection sociale pour les demandeurs d'emploi et une caractéristique de la dimension sociale de l'État algérien».

Une allocation dont ont bénéficié «jusqu'au 31 octobre dernier, pas moins de 441.223 jeunes ayant réuni toutes les conditions légales, de même

que plus de 560.000 jeunes ont été recrutés dans des entreprises publiques et privées».

Et cette allocation-chômage sera prochainement rehaussée à la faveur d'une décision du président de la République qui, lors du dernier Conseil des ministres, a instruit le ministre des Finances pour ce faire.

Par ailleurs, le ministre a affirmé, en ce qui concerne

l'entrée en vigueur de la loi relative à la retraite pour les personnels du secteur de l'éducation, que le décret exécutif «se trouve actuellement au niveau du secrétariat général du gouvernement». Saihi a, enfin, déclaré qu'une commission examine le dossier de la révision des tarifs référentiels de la sécurité sociale.

M. K.

## Actifs virtuels et cryptomonnaies Les réseaux sociaux sous surveillance

**La Commission bancaire de la Banque d'Algérie a rendu publiques de nouvelles lignes directrices, contenues dans la directive n°06-2025 du 12 novembre 2025 destinées aux banques et à Algérie Poste (institutions assujetties).**

El-Houari Dilmi

**E**n effet, la Banque d'Algérie a demandé aux banques d'élargir le champ de vérification de certaines transactions sensibles pour inclure la recherche sur les plateformes et réseaux sociaux, lorsqu'il s'agit d'opérations liées aux actifs virtuels. Ces nouvelles mesures viennent comme « un outil supplémentaire » pour comprendre les activités numériques des clients et évaluer le niveau de risque, selon la BA.

Cette dernière a également défini 14 indicateurs et opérations suspectes, dont 7 concernent les opérations à risque nécessitant une enquête approfondie et un rapport immédiat, 4 modèles de transactions et 3 indicateurs liés au client lui-même.

La directive n°06/2025 datée du 12 novembre courant du président de la Commission bancaire de la Banque d'Algérie concerne la définition et l'interdiction des opérations liées aux actifs virtuels. « Ces directives visent à renforcer les pratiques de conformité des institutions sous tutelle et à garantir l'application stricte de l'interdiction relative aux actifs virtuels, en tenant compte des évolutions technologiques et des risques associés », selon la BA, qui précise que ces directives « visent à encadrer et à renforcer les mécanismes de prévention, de détection et d'interdiction des opérations liées aux actifs virtuels au sein des banques et des services financiers d'Algérie Poste, désignés sous le nom d'« établissements assujettis ».

Les règles tiennent compte du contexte juridique et des risques que peuvent poser ces actifs dans des activités illicites, notamment le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou la prolifération des armes de destruction massive. Elles s'appuient sur plusieurs lois et règlements en vigueur, dont la loi de finances 2018, la loi n°05-01 du 6 février 2005

modifiée et complétée, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La Commission bancaire de la BA définit également les actifs virtuels comme « des valeurs numériques qui peuvent être échangées de manière digitale, transférées ou utilisées à des fins de paiement ou d'investissement ». Ils ne comprennent pas les opérations portant sur les devises fiduciaires ou les titres financiers. Les nouvelles lignes directrices de la BA rappellent également la définition des capitaux, décrits comme « des fonds et biens de toute nature », ainsi que celle du prestataire de services d'actifs virtuels (PSAV), proposant des services liés aux échanges, transferts ou conservation d'actifs virtuels.

La Commission explique que l'absence de garantie étatique et la rapidité des transferts exposent ces actifs à divers usages illicites. Tout en expliquant que les nouvelles mesures visent à « faciliter l'inclusion financière », la BA appelle les institutions assujetties à « renforcer le système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en adoptant une approche basée sur les risques, une surveillance continue, une vigilance accrue, et un signalement immédiat des opérations suspectes, tout en assurant une formation continue pour les employés ».

En ce qui concerne les indicateurs de risque selon les types de transactions, ils incluent des transferts répétés de petites sommes sans justification, des transferts de type « Ponzi », des transferts soudains depuis des comptes nouveaux ou inactifs, et des opérations multiples vers la même plateforme provenant de plusieurs clients avec la même adresse IP.

En ce qui concerne la déclaration de soupçon, toute opération suspectée d'être liée aux actifs virtuels doit être déclarée immédiatement à la cellule de traitement des renseignements financiers.

## وزير المالية يضع أولويات الدعم الاجتماعي وتنشيط المشاريع

### حرص على التوازن بين الدعم الاجتماعي والتنمية العمرانية المستدامة

محددة، مشددًا على حرص الوزارة على التوازن بين الدعم الاجتماعي والتنمية العمرانية المستدامة. أما بخصوص النائب فريدة غمرة عن تجمع الوطني الديمقراطي، فقد أوضح الوزير أن رفع التجميد عن مشروع مسجد القطب بولاية سطيف يتم وفق خطة شاملة لتطهير العمليات المجمدة، مؤكداً أن أي مشروع جاهز ومتوفر له الأرضية اللازمة يمكن استئنافه دون أي مانع، بما يعكس الشفافية والمرونة في إدارة المشاريع العمومية.

وفيما يخص فتح مفتشية أقسام الجمارك بولاية المسيلة، أفاد الوزير بأن التنسيق جارٍ مع المديرية العامة للجمارك لوضع بطاقة تتضمن كل المعطيات اللازمة لفصل في اعتماد مقر دائم أو مؤقت، مشددًا على أهمية تحسين الخدمات الإدارية لتسهيل الإجراءات على المواطنين والمستثمرين.

مشاشي هدي



● كشف وزير المالية، عبد الكريم بسوالزرد، أول أمس، تحت قبة المجلس الشعبي الوطني، عن أولويات الوزارة في دعم المشاريع والإعانات، وسط حوار مباشر وشفاف مع النواب. الجلسة لم تكن مجرد روتين أسئلة وإجابات، بل مساحة لتوضيح رؤية الوزارة حول تطوير الخدمات المالية، تذليل العقبات أمام المواطنين وإعادة تنشيط المشاريع المجمدة، بما يعكس حرص الحكومة على التوازن بين التنمية العمرانية والاستجابة للاحتياجات الاجتماعية للمواطنين.

الجلسة التي ترأسها نائب رئيس المجلس، محمد نيني، وحضرتها وزيرة العلاقات مع البرلمان نجيبية جيلالي وعدد من أعضاء الحكومة، ركزت على أبرز الملفات المالية المطروحة على الساحة الوطنية. وبين هذه الملفات، تصدرت الإعانات السكنية ووضع المشاريع المجمدة، تعزيز خدمات جهاز دعم المشاريع، اهتمام النواب الذين

طرحوا أسئلتهم بشفافية ومهنية. وفي ردّه على النائب عمر مشري عن حركة مجتمع السلم بشأن مراجعة شروط التجزئات الاجتماعية والسكن الريفي وتمكين المستفيدين من التصرف في عقاراتهم، أكد الوزير بوالزرد على أهمية تطوير آليات دعم المواطنين لإتمام أشغال البناء، بما في ذلك منح إعانات إضافية وفق ضوابط

## ■ بوالزرد، وضع آليات لتعزيز الدعم المالي وتعزيز المشاريع المجددة



شهدت جلسة الأسئلة الشفوية بالمجلس الشعبي الوطني، الخميس، عروضاً موسعة وشاملة لأنشطة القطاعات الوزارية المختلفة، حيث عرض الوزراء - بشكل مفصل - أهم الإنجازات التي تحققت، والبرامج الإصلاحية التي تم تنفيذها لتعزيز فعالية الإدارة العمومية وتطوير الخدمات المقدمة للمواطنين، إضافة إلى استعراض التحديات التي تواجه

مختلف القطاعات في سبيل تحقيق أهداف التنمية الوطنية.

ردّ وزير المالية، عبد الكريم بوالزرد، على أسئلة نواب المجلس الشعبي الوطني وانشغالاتهم المتعلقة بقطاعه، وذلك خلال جلسة ترأسها نائب رئيس المجلس، محمد نيني، وبحضور وزيرة العلاقات مع البرلمان، نجيبية جيلالي، وعدد من أعضاء الحكومة. وانصبت أسئلة النواب حول عدة جوانب مرتبطة بقطاع المالية، لاسيما الإعانات السكنية، وضعية المشاريع المجددة، وتعزيز خدمات جهاز دعم المشاريع.

وفي رده على سؤال النائب عمر مشوي (حركة مجتمع السلم) حول إمكانية مراجعة الشروط المانع في التجزئات الاجتماعية والبناء الريفي وتمكين المستفيدين من التصرف في عقاراتهم، إلى جانب تعميم الاستفادة من الإعانة المالية غير القابلة للاسترداد في إطار السكن الريفي (FNPOS) لتشمل التجزئات الاجتماعية، أكد الوزير ضرورة التفكير في آليات تساعد المستفيدين على إتمام أشغال البناء، بما في ذلك إمكانية منح إعانات إضافية وفق ضوابط محددة.

وفي رده على انشغال النائبة فريدة غمرة (حركة مجتمع السلم) حول رفع التجميد عن عملية إنجاز مسجد القطب بولاية سطيف، أوضح الوزير أن عملية تطهير شاملة للعمليات المجددة جارية حالياً، بغض النظر عن طبيعتها، وأن إعادة إحياء هذه العمليات ستتم وفقاً للأولويات، مشيراً أنه لا يوجد أي مانع لرفع التجميد عن المشروع ما دامت الأرضية المخصصة له متوفرة.

أما بخصوص سؤال النائب محمد هريتيح (التجمع الوطني الديمقراطي) المتعلق بإمكانية فتح منقشية أقسام الجمارك بولاية المسيلة، فأفاد الوزير بأنه سيتم التنسيق مع المديرية العامة للجمارك لوضع بطاقة تتضمن كل المعطيات اللازمة للفصل في إمكانية اعتماد مقر مؤقت أو دائم بالولاية.



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



f

@MFinancesdz



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger